

Délibération n° 25-143

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 11 heures, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame WIART Virginie, Vice-Présidente Déléguée.

En suite de convocation en date du 08 décembre 2025.

Secrétaire de séance :

Mme Virginie WIART

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 12

Étaient Présent (s) : Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mr Alain DELEVALLEE.

Étaient Absents, excusés ou représentés :

Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Brigitte BRACQ, Mme Maria-José POMBAL **donne procuration à Mme Florence Nochelski**, Mme Sylvie LIENARD **donne procuration à Mr Jean-Louis DELHAYE**, Mme Sabine CAGNARD **donne procuration à Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE**.

Objet de la délibération

Finances – Subvention
d'équilibre et avance 2025

Selon les dispositions de l'article L 2224.1 du code général des collectivités territoriales, les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

Par ailleurs, les collectivités territoriales, CCAS et CIAS peuvent verser à leurs ESSMS gérés en budgets annexes des subventions d'équilibre destinées à compenser un déficit d'exploitation.

L'exercice budgétaire n'étant pas clôturé, il y a lieu aujourd'hui de vous prononcer sur la participation plafonds. Des états liquidatifs seront fournis en clôture d'exercice afin de justifier les équilibres réels et les versements s'y rattachant.

Subventions d'équilibre de fonctionnement :

		Inscriptions budgétaires
65736222	Subvention aux budgets annexes <i>Foyer Restaurant</i>	259 198,95 €
65736222	Subvention aux budgets annexes <i>Résidence Raymond Gernez</i>	25 000,00 €
65736222	Subvention aux budgets annexes <i>CCDS</i>	109 362,00 €

Subventions d'équilibre d'investissement :

		Inscriptions budgétaires
20415332	Subvention équipement	50 000,00 €
	<i>CCDS</i>	

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDENT

De se prononcer en faveur des subventions d'équilibre de fonctionnement et d'investissement telles que précédemment énoncées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de
la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente déléguée,

Mme WIART Virginie.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

